



Le Canard Fertois



Le bulletin municipal de La Ferté-Imbault

Juin 2021

N°168



Le mot du maire

Chère Fertoise, Cher Fertois,

Malgré un début d'année ponctué de limitations, la vie semble progressivement reprendre son cours dans notre village. Bien qu'il subsiste encore quelques restrictions, nous avons le plaisir de voir nos commerces et restaurants rouvrir : soutenons-les !

Il est vrai que la crise sanitaire nous a quelque peu contraints et ralentis dans l'avancée des projets en cours pour notre commune. Mais la situation actuelle nous donne bon espoir de les voir se concrétiser et aboutir sur le long terme !

Le prêt pour la construction de notre gymnase se terminant en juillet, nous pourrons donc emprunter de nouveau afin de mener à bien les projets prévus dans notre programme. Nous serons ainsi en mesure de commencer nombre de travaux d'ici la fin de l'année : finaliser le projet du jardin pédagogique, s'atteler aux différents travaux de rénovation de la salle des fêtes (travaux échelonnés sur deux ans), à l'isolation des écoles, investir dans l'éclairage public, entreprendre la rénovation de notre boulangerie... autant de projets qui mobilisent l'ensemble de l'équipe municipale.

Bien que les restrictions sanitaires se soient assouplies et qu'elles le seront encore plus d'ici le 30 juin, nous avons décidé de reporter le feu d'artifice du 13 juillet dans notre commune (le protocole imposé par la sous-préfecture étant trop contraignant et compliqué à mettre en place). Notre priorité étant votre sécurité et celle de nos seniors, nous préférons nous concentrer cette année sur la « Fête des Saveurs d'Automne » qui je vous le rappelle, se tiendra le 19 septembre prochain ! L'occasion de fêter la fin de l'été et de se retrouver en toute sécurité, puisqu'une

bonne partie d'entre vous aura été vaccinée. Le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet se fera donc le samedi 18 septembre, la veille de la fête de l'automne !

Enfin, l'Office de Tourisme de Sologne va organiser une visite guidée de La Ferté-Imbault le 21 juillet prochain, avec une guide conférencière. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Office de Tourisme de Sologne au 02 54 97 22 27.

Je vous rappelle que chaque jeune Fertois de moins de 15 ans, bénéficie d'une réduction de 10€ pour toute inscription auprès d'une association Fertoise.

Pour finir, comme vous le savez certainement, je ne me suis pas représentée aux élections départementales. En effet, le mandat de Conseiller départemental exige beaucoup de temps, et pour des convenances personnelles, j'ai préféré ne pas réitérer. Je serai d'autant plus disponible pour m'investir pleinement au niveau communal et mener à bien les beaux projets à venir dont l'objectif primordial est de valoriser et améliorer la qualité de vie de notre belle Ferté ! N'oubliez pas : La Ferté, votre fierté à toutes et à tous ! Je vous rappelle, par ailleurs, que les élections départementales et régionales se tiendront simultanément les 20 et 27 juin prochains.

Avec l'arrivée du soleil qui commence juste à poindre son nez, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, en laissant derrière nous ce début d'année quelque peu maussade et chaotique !

Comme toujours, les services de la commune restent à votre disposition en cas de nécessité.

Bien cordialement. *Jassier*



Changement de propriétaire pour notre épicerie !

En raison du départ en retraite de Madame et Monsieur Meunier, votre épicerie sera fermée à partir du 24 juin 2021 et rouvrira le 2 juillet 2021. C'est M. Christophe Péraudeau qui prend la relève !

« Nous vous remercions pour votre fidélité tout au long de ces 14 années. Une page se tourne, mais nous ne manquerons pas de revenir sur La Ferté-Imbault pour donner des conseils à notre successeur Christophe Péraudeau. Nous lui souhaitons autant de bons moments passés avec les Fertoises/ Fertois, que nous pendant toutes ces années. »

Message de M. et Mme MEUNIER



Au rendez-vous des Pêcheurs

Au rendez-vous des Pêcheurs est heureux de vous accueillir à nouveau, à partir du 9 juin en terrasse et en intérieur, après de longs mois de fermeture.

Le service est assuré tous les midis, du lundi au vendredi avec un menu à 14€ : buffet d'entrées, 2 ou 3 plats au choix, et desserts. Le week-end des repas à thèmes sont prévus.



Pour tout renseignement, contacter le 09.63.52.58.64

Déjà 20 ans pour notre gymnase !

Le 7 juin dernier, nous avons célébré la dernière échéance du prêt consenti pour la construction du gymnase, il y a tout juste 20 ans !

Pour l'occasion, Madame le maire a inauguré une toute nouvelle plaque pour rendre hommage à l'équipe municipale de M. Daniel Ville, à l'origine du projet et ainsi la remercier. À cette occasion, il a été remis la médaille de la commune à M. Daniel Ville.

La fin de cet emprunt permettra à la commune de relancer un nouveau crédit afin d'entreprendre les projets au programme de l'équipe municipale de Madame le maire.



Silence ça tourne ! Les vieux vélos d'Alain Cuvier

Pas moins de 2 reportages en l'espace de quelques semaines pour notre Fertois Alain Cuvier !

Ce passionné de vélos anciens s'est d'abord prêté à l'exercice pour le JT de 13h de TF1 (rien que ça), puis pour l'émission « Météo à la carte » de la chaîne France 3. Une partie du tournage de ce dernier, s'est déroulée au château de La Ferté-Imbault, qui leur a exceptionnellement ouvert ses grilles afin que puissent être présentées les plus belles pièces de la collection d'Alain Cuvier. Un cadre d'exception pour des vélos d'exception ! L'occasion de mettre notre belle Ferté à l'honneur : une vraie fierté !

Le reportage de Météo à la carte sera diffusé le 25 juin à 12h55 sur France 3. Tous à vos écrans donc ! Le reportage du JT de 13h est quant à lui disponible en replay sur le site de la commune : laferteimbault.fr



Repas du CCAS

À partir du 1er juin 2021, il n'y aura plus de régie à la mairie pour les repas du CCAS.

Si vous souhaitez prendre les repas du CCAS, vous devrez dorénavant vous inscrire directement auprès de Carole Au Rendez Vous des Pêcheurs.

La mairie vous fera alors un titre qu'il faudra ensuite régler, soit par chèque à envoyer directement à la trésorerie, soit il sera possible de régler au tabac-presse de La Ferté-Imbault qui est équipé pour les règlements en espèces et en carte bancaire.

Le mot du Garde Champêtre

CHEMINS COMMUNAUX

- Quads sur les chemins communaux.

Nous vous rappelons que la circulation de quads sur les chemins communaux est interdite.

En effet, l'article L. 362-1 du code de l'environnement interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies « ouvertes à la circulation » publique.

- De plus, les chiens doivent être tenus en laisse sur les chemins communaux.

APPEL À BÉNÉVOLES

La commission en charge des manifestations de la commune recherche des bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans l'organisation de la Fête des Saveurs d'Automne du 19 septembre prochain, ainsi que des signaleurs pour la course cycliste prévue le même jour.

L'occasion de participer à la vie et au dynamisme de notre village. Au programme : bonne humeur et convivialité !

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie.

État-civil, nouvelles directives

À l'occasion de la publication du bulletin municipal d'informations, certains événements majeurs du registre de l'état civil sont publiés : Naissances, mariages, décès.

Depuis 2018 et l'application de la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la collectivité est tenue de récolter le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication de ces événements (naissances et mariages) sur le bulletin municipal.

« Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication. » (CNIL).

Nous ne sommes pas en mesure pour le moment de satisfaire à l'exigence légale et ainsi publier pour ce Canard l'Etat-civil.

Le Printemps des cimetières

Le week-end du 22 et 23 mai dernier s'est tenue la manifestation nationale du Printemps des Cimetières.

Initiée cette année à La Ferté-Imbault par l'association des Lanturelus, cette manifestation a eu pour objectif de redécouvrir ce lieu particulier sous un angle différent, notamment avec l'exposition de photos « Au fil des saisons », de révéler l'histoire de certaines sépultures et de leurs occupants accompagnée de souvenirs et anecdotes et ainsi découvrir et promouvoir l'historique de notre village. M. Luc Marteau qui est à l'origine de l'exposition de photographies du cimetière explique sa démarche : « Je souhaite faire comprendre qu'un cimetière n'est pas qu'un lieu de sépulture, mais une architecture et un lieu de découverte du mobilier funéraire en perpétuelle évolution. Nous devons donc conserver ces vieilles tombes comme témoins de nos « coutumes funéraires » antérieures. ».

Épaulé par les Lanturelus lors de cette manifestation, il nous dévoile les secrets de notre cimetière communal : « C'est l'Ordonnance de Louis XVI du



M. Luc Marteau, initiateur du projet

10 mars 1776 qui met fin aux inhumations dans les églises. Le roi préconise alors que les cimetières soient hors les murs des villes, et clos de murs afin de réduire les risques d'épidémies (choléra) et les odeurs pestilentielles. À La Ferté-Imbault, il faudra attendre 1844 pour se faire enterrer sur la commune ! En effet, pendant tout le début du XIX^{ème} siècle, les Fertois devaient se faire enterrer à Selles Saint Denis puisque les deux communes ne faisaient qu'une depuis la Révolution. Et c'est donc en 1843 que Monsieur et Madame Berge cèdent à la Fabrique de la nouvelle commune un terrain pour servir de cimetière. Les habitants donnent de leur temps et de leur argent afin de construire le mur d'enceinte. »

Il faut savoir que le mobilier funéraire a des spécificités locales selon leur lieu d'implantation (plaques de céramique en Indre, Haute Vienne, sud du Loir et Cher ; mini chapelles en zinc, cloches en verre (Selles Saint Denis) ; auvents en Touraine ; sépultures monumentales à Gièvres pour la communauté des gens du voyage...).

Un véritable patrimoine culturel local, que l'association des Lanturelus s'évertue à entretenir et à restaurer au cimetière de La Ferté-Imbault.



Visite de Madame la sous-préfète

Le 22 avril dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir Madame Higinnen, Sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin.

Nos élus ont longuement échangé avec elle sur les différents projets en cours ou en devenir de La Ferté-Imbault et ont eu à coeur de lui faire visiter notre belle commune, ainsi que les différentes infrastructures présentes sur son territoire. Madame la Sous-préfète y a porté un vif intérêt et a souligné le dynamisme des différents projets qui lui ont été présentés.



Installation d'un nouveau thérapeute

Monsieur Maurice GIRARD exercera la méthode EMMETT au cabinet médical le samedi matin, de 8 h à 13h à partir de mi septembre 2021 en collaboration avec les kinésithérapeutes.

La méthode EMMETT est née en Australie il y a plus de 30 ans. Son inventeur Ross Emmett a élaboré une « thérapie corporelle » utilisant l'application de légères pressions des doigts sur des points précis du corps.

Elle vise à stimuler les mécanismes d'auto-guérison de l'organisme par des contacts sur les fascias, les muscles, les tendons et les nerfs. Elle permet notamment d'améliorer les mouvements, de diminuer les douleurs et aussi de se relaxer. Les techniques EMMETT offrent des protocoles pour traiter par exemple des problèmes concernant la mâchoire, la vessie, le dos, de circulation lymphatique ou des restrictions de mouvements alors qu'il n'y a pas de problèmes biomécaniques de diagnostiqués

Les techniques EMMETT sont accessibles aux personnes de tous âges, et sont complémentaires à de nombreuses autres thérapies telles que le massage, la chiropractie, l'ergothérapie,

la physiothérapie, l'ostéopathie, la digipuncture, la kinésithérapie, la réflexologie.

Si la douleur est présente depuis longtemps plusieurs séances peuvent être nécessaires, car les muscles, les tendons et les fascias doivent reprendre leur place/ forme ; des sensations gênantes sont susceptibles d'être ressenties dans les 24h.

La tenue recommandée est le tee shirt et le legging ou le short afin de se sentir à l'aise.

M.GIRARD
07 68 77 58 12
mgpraticien.emmett@laposte.net



Un éco-pâturage autour du gymnase !

Si vous vous promenez du côté des Pellois, vous rencontrerez très prochainement une nouvelle tribu !

En effet, il a été décidé lors du Conseil municipal du 21 mai 2021 de mettre à disposition une parcelle communale d'1 hectare située autour du gymnase dans le cadre d'une idée d'éco-pâturage : brebis solognotes et moutons en seront les nouveaux occupants ! Ce terrain ainsi transformé en lieu de pâturage va bénéficier d'un travail d'entretien naturel et, d'une pierre deux coups, va offrir une animation à tous ceux qui souhaiteront rendre visite à ces nouveaux arrivants !

Mme Ornella Schmidt, exploitante agricole, fournira ainsi une dizaine de ses animaux, prestation s'élevant à 500€ par année par hectare. Attention cependant ! Pour le bien-être des animaux, il sera interdit de leur donner de la nourriture. De plus, des clôtures électriques vont être installées. Vigilance donc pour vos enfants !

Rénovation de la boulangerie

Les travaux ont commencé dans les locaux de notre boulangerie !

La boutique va être entièrement rénovée et agrandie ainsi que le logement attenant. Le fournil sera remis aux normes et équipé de matériel neuf. L'ensemble des travaux s'étalera sur une période de deux ans, dont une partie sera réalisée par nos agents communaux.

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se tiendront simultanément les 20 et 27 juin 2021. L'affichage des listes ainsi que le bureau de vote se feront à la salle des fêtes Madeleine Sologne. Un cheminement strict imposé par la préfecture a été mis en place afin de respecter les distanciations sociales et ainsi éviter tout croisement de personnes. Deux entrées distinctes (une pour les élections départementales, et une autre pour les régionales) seront signalées, ainsi que des panneaux explicatifs sur le circuit de vote.

Le masque est obligatoire, et le strict respect des distanciations sociales sera appliqué. Vous êtes également invité à vous munir de votre propre stylo en plus de vos documents habituels (papiers d'identité et carte électorale).



Le Printemps des cimetières

Bonne nouvelle pour les amateurs de vélo ... électrique !

Une délibération du Conseil municipal du 21 mai dernier prévoit l'attribution d'une aide d'un montant de 100€ pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf, sur présentation de facture acquittée. Cette aide pourra ainsi être attribuée à chaque foyer non imposable (personne physique majeure) résidant à La Ferté-Imbault. L'acquisition du vélo et la demande d'aide financière est applicable du 1er juillet au 31 décembre 2021 seulement !



Vente de la pharmacie

Suite au Conseil municipal du 14 avril, il a été décidé de vendre les locaux de la pharmacie, ainsi que le logement situé au 1er étage, à son locataire actuel Monsieur JULIEN Cyril. Cette décision a été motivée par la conviction d'un meilleur entretien des locaux de la pharmacie (et donc de notre patrimoine) de la part de son acquéreur, avec notamment la rénovation de la toiture à court terme.

Camping municipal

Des travaux de rénovation sont prévus au camping municipal. Il sera donc fermé cet été et ne rouvrira ses portes que l'année prochaine.



SMICTOM - Cartons

À partir du 1er juillet 2021, les grands cartons bruns (dimension supérieure à une boîte à chaussures) ne seront plus acceptés dans les bacs de collecte des emballages (couvercle jaune) des particuliers.

Aussi, les usagers devront déposer leurs grands cartons dans les 8 déchèteries du SMICTOM de Sologne. Il sera également possible pour les particuliers de les déposer sur les 8 plateformes de végétaux aux horaires d'ouverture dans les bacs prévus à cet effet.

Notre belle Ferté sous tous les angles

Photographies de Raphaël Perrin





COMMENT VOTER ?

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

